



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DU CADRE DE VIE

DOSSIER SUIVI PAR :
M. RAYMOND JEAN-DUVIGNAC
TEL. : 05.61.02.10.60

N/REF. : RJD/MFV/2005.03.042

FAX : 05.61.02.11.53

Foix, le

4 AVR. 2005

Monsieur,

Suite à mon courrier du 8 mars 2005, je vous informe que la commission locale de suivi, créée dans le cadre de mon arrêté du 29 mai 2004 autorisant Electricité de France à procéder à des chasses hydrauliques sur le barrage de Riète à Aston, se réunira à la **préfecture de l'Ariège, salle Pierre Bayle, le mardi 12 avril 2005, à 14 heures 30.**

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à cette réunion ou vous y faire représenter.

Vous voudrez bien trouver ci-joint le rapport établi par le cabinet SGS Multilab sur l'opération réalisée le 26 mai 2004.

Enfin, je vous rappelle que l'exploitant vous a adressé son rapport en août 2004.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

P/ Le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Christian RICARDO

Monsieur Jean-Pierre JENN
Président de l'association de
protection de la rivière Ariège
« Le Chabot »
Mairie
09120 VARILHES